

Petit poisson des chenaux En voie de disparition?

Steve Canac-Marquis

Numéro 92, hiver 1994

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/44495ac>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Les Publications Québec français

ISSN

0316-2052 (imprimé)

1923-5119 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cet article

Canac-Marquis, S. (1994). Petit poisson des chenaux : en voie de disparition? *Québec français*, (92), 103–104.

HISTOIRES DE MOTS

PETIT POISSON DES CHENAUX : EN VOIE DE DISPARITION ? *

« *Le petit poisson des chenaux ! Des mots magiques qui font vibrer bien des cœurs de pêcheurs, de touristes et de gourmets. La pêche aux poulamons, comme on dit maintenant, est une industrie ou si l'on veut une occupation commerciale d'importance en Mauricie.* »

(*Le Nouvelliste*, 20 février 1970, p. 48).

Il faut bien l'admettre, le seul charme des mots ne suffit pas à assurer leur existence. Sinon une appellation comme *petit poisson des chenaux*¹ que l'on applique encore couramment à une sorte de petite morue qui vient frayer au milieu de l'hiver dans les rivières recouvertes de glace, occuperait toute la place que l'usage lui a consacrée. Mais depuis que son concurrent *poulamon* a été adopté comme nom officiel par les spécialistes, puis normalisé par l'Office de la langue française, l'humble *petit poisson des chenaux* est banni des publications officielles, se contentant même de jouer un rôle secondaire dans les ouvrages de vulgarisation et dans les médias. Combien de temps pourra-t-il survivre ?

L'*Ichtyonatalus* de Sulte

Peu avant Noël 1890, dans un journal d'Ottawa², l'historien Benjamin Sulte décrit avec pittoresque la remontée, vers les frayères du Saint-Maurice, d'un poisson que les Trifluviens ont toujours pêché « par tonneaux » au cours de la période des Fêtes. Pour désigner ce visiteur occasionnel, qui vit habituellement dans les eaux salées du Saint-Laurent et des côtes de l'Atlantique, il choisit d'utiliser le nom qui a cours dans son pays natal de

Trois-Rivières : « Avez-vous remarqué, lecteur, que je me sers dans cet article du terme *petit-poisson*, au lieu d'employer un nom reconnu, comme cela se fait pour toutes les espèces de poissons ? » Ce choix de circonstance, Sulte le fait après avoir écarté tous les autres noms alors donnés à son poisson : d'abord *poulamon*, employé par les pêcheurs de la baie des Chaleurs; puis *loche*, qu'il juge « incorrect » parce qu'il ne l'applique lui-même qu'à la lotte³; enfin, *petite morue*, qu'il estime ambigu parce qu'il peut laisser croire qu'il s'agit du petit de la morue plutôt que d'une espèce apparentée. Alléguant que « les hommes de science ne l'ont pas baptisé », Sulte suggère que l'on compose à son poisson « un nom grec ou latin qui signifierait *poisson de Noël*, puisqu'il nous visite seulement à cette époque de l'année. » Cet article tombe sous les yeux du sénateur acadien Pascal Poirier qui s'indigne de la proposition et lui écrit sans détour : « Vous cherchez un nom grec ou latin pour en baptiser le *Petit-poisson* de Trois-Rivières, et vous proposez *Poisson de Noël*. [...] Eh bien, le nom de poisson que vous cherchez est *poulamon*, vous n'en trouverez pas d'autres⁴. » La réaction de Poirier se comprend bien. Le mot *poulamon* constitue déjà un nom commun chez les Acadiens et, en outre, il ne présente pas les inconvénients qu'attribuent Sulte aux autres noms usités par ses compatriotes; il mérite donc plus de considération. Mais Sulte recherche avant tout une appellation porteuse de sens, faisant écho à sa propre expérience, quelque chose qui sonnerait comme... *Ichtycnatalus*.

Vox populi...

Contrairement aux Acadiens, les habitants de la vallée du Saint-Laurent recouraient alors à plus d'un nom pour désigner le fameux poisson : *loche*, à l'est de Québec, *petite morue*, à l'ouest de Québec, et *petit poisson*, dans la région de Trois-Rivières. Il est toutefois certain que le nom de *petite morue* a connu une certaine diffusion dans la province. Bien avant que Sulte publie son article, les réputés Pierre Fortin et Léon Provancher — plus tard aussi A.-N. Montpetit et Claude Mélançon — l'avaient utilisé comme nom principal dans les premières descriptions scientifiques consacrées aux poissons de l'Est canadien. Du reste, il correspond parfaitement à *Microgadus*, terme que les spécialistes emploient depuis la fin du XIX^e siècle pour désigner le genre auquel appartient le poisson et qui signifie littéralement « petite morue » ! Par ailleurs, le poisson lui-même, pêché entre Québec (où on l'appelait *petite morue*) et Trois-Rivières (où on l'appelait *petit poisson*), était vendu une partie de l'hiver dans les villes et les campagnes. Dans la ville de Québec et, selon toute apparence, dans la région de Montréal, les commerçants le vendaient sous le nom de *petite morue*. Ce nom, associé analogiquement à celui de l'excellente morue de l'Atlantique, ne pouvait qu'en favoriser le commerce. On rapporte que les gens prenaient souvent les « petites morues » pour des morues de petite taille plutôt que pour des poissons d'une espèce apparentée. *Petite morue* était donc un nom bien légitime, mais mal servi par cette ambiguïté.

Dans la région de Trois-Rivières, où les eaux douces n'accueillent que la

« petite morue » et jamais la morue, les habitants n'ont peut-être jamais eu l'occasion de faire le lien de parenté entre les deux espèces. La « petite morue », ils se sont contentés de l'appeler affectueusement *petit poisson*. Malgré son caractère plutôt vague, ce nom s'est maintenu là-bas jusqu'à nos jours, par convention, sans susciter la moindre ambiguïté : « [...] pour nous autres le petit poisson c'est pas d'autre chose que le petit poisson des chenaux, parce que la truite, si elle est petite, on va dire de la petite truite. On dira pas du petit poisson⁵. » Ce bon sens populaire ne s'impose certainement pas d'emblée à l'esprit de l'étranger ou ... du spécialiste. Si bien qu'un jour, afin de préciser l'identité du poisson, quelqu'un a ajouté un simple complément à *petit poisson* et créé l'unique *petit poisson des chenaux*, nom spécifique évoquant les chenaux par où passaient jadis les poissons pour aller frayer dans le Saint-Maurice. À partir des années 1930, à la faveur de la renommée dont jouit depuis longtemps la pêche sur les rivières glacées, un peu à l'est de Trois-Rivières, le nom de *petit poisson des chenaux* s'est répandu naturellement, jusqu'à devenir courant au Québec.

Les noms appliqués aux êtres servent souvent de véhicules à leurs réputations. Bien des gens de Québec, par exemple, qui ne l'ont même jamais vu, vous disent sans hésitation que « le petit poisson des chenaux, c'est supposé être ben bon ». Mais quand on leur apprend que ce poisson est exactement le même que celui qu'ils appellent *loche*⁶, il perd soudainement tout le prestige dont il jouissait ! À l'entrée du bassin Louise, les nuits d'automne, les pêcheurs d'éperlans rejettent sans ménagement les pauvres « loches » qui pendaient à leurs lignes. La connotation négative rattachée à la « loche », perçue comme un poisson sans valeur en comparaison du noble éperlan, est restée très présente à Québec. Au début de l'année, sur les ondes d'une station de radio de la capitale, un auditeur exprimait ses réserves sur la publicité entourant la pêche à Sainte-Anne-de-la-Pérade et ne ménageait pas les susceptibilités

en lançant : « Le poisson des chenaux, c'est rien que de la loche » ! Tout ça ne serait pas arrivé si tous les Québécois avaient disposé, à l'exemple des Acadiens, d'un nom unique et neutre pour nommer le poisson !

...vox dei ?

On le sait, dans tout groupe linguistique, chaque nom attribué aux espèces vivantes s'insère à l'intérieur d'un découpage de la réalité qui est propre à ce groupe. Chaque nom a sa logique, son histoire et chacun est susceptible de véhiculer des valeurs subjectives particulières. Pour établir une terminologie univoque et cohérente, conforme à un découpage de la réalité beaucoup plus vaste que celui des groupes linguistiques, les spécialistes font souvent table rase de tout cela. Ce n'est pas l'intransigeance de Pascal Poirier à l'endroit de Sulte qui a conduit quelques biologistes à adopter officiellement *poulamon*, vers le milieu du XX^e siècle. Ce mot d'origine micmaque, utilisé jusqu'alors par les seuls Acadiens, présentait l'avantage d'être clair et économique : une seule forme associée à un seul sens. Le nom de *petit poisson des chenaux* ne satisfaisait pas à cette exigence et il a été classé dans la catégorie des noms populaires, qui font sourire par leur caractère un peu folklorique. À leur tour, pour faciliter la mise en marché des espèces commerciales, les terminologues normalisent un terme et étiquettent les autres noms comme « termes à proscrire » ou, plus poliment, « termes non retenus », se conformant le plus souvent aux recommandations des spécialistes. Ils invoquent généralement l'intérêt commun : « Les termes propres à une région du Québec [...] apportent sur le marché un facteur d'ambiguïté⁷. » L'ambiguïté d'appellations comme *petite morue*, *petit poisson* et *loche*, même si elle ne se fait vraiment sentir qu'à l'extérieur des régions où elles ont cours, peut être une raison valable pour ne pas les utiliser dans le commerce à grande échelle. Mais qu'un terme aussi courant que *petit poisson des chenaux* ait droit au même traitement, voilà qui est discutable.

C'est pourtant ainsi, sans discussion, que les ouvrages des spécialistes et des terminologues passent dans les mains des enseignants, des réviseurs, des journalistes, qui souvent se rallient à leur terminologie rassurante et diffusent la seule et unique ... bonne parole. Puis un jour, chacun finit par dire, en énumérant les noms qu'il connaît pour un poisson donné : « [...] le petit poisson des chenaux, la petite morue, [...] le poulamon, ça c'est le vrai nom, le nom français⁸. »

* Basé sur la documentation du Trésor de la langue française au Québec, Université Laval.

NOTES

1. *Ou poisson des chenaux*.
2. Cité par A.-N. Montpetit dans *Les poissons d'eau douce du Canada*, 1897, p. 162-167.
3. En fait, le nom de *loche* pouvait s'appliquer à l'une ou l'autre de deux espèces distinctes de la famille des morues : à la lotte (à l'ouest de Québec) et au petit poisson des chenaux (à l'est de Québec).
4. *Op. cit.*, p. 167.
5. Cité par É. Poirier dans *Le vocabulaire de la pêche sportive*, 1988, p. 61.
6. Voir note 3.
7. OLF, *Lexique des produits de la pêche*, 1992, p. 8.
8. Voir note 5: *ibid.* p. 62.